

## LABELLISATION 100%EAC ECOLES : conditions préalables et critères de labellisation par niveau

### Les préalables incontournables de la validation de la candidature :

- 1 : Les axes du projet d'école sont renseignés dans ADAGE (voir les exemples diapo 4 et 5 du support) ;
- 2 : L'analyse de la situation est complétée dans ADAGE (voir les exemples diapo 4 et 5 du support)
- 3 : La pratique du chant est rendue visible par le recensement d'une chorale dans ADAGE.
- 4 : Le quart d'heure lecture est recensé dans ADAGE pour tous les élèves ;
- 5 : Un bilan de la mise en œuvre du quart d'heure lecture est disponible au 17 mars dans ADAGE (il peut s'agir d'un bilan intermédiaire).

### Grille d'évaluation pour l'obtention du Label

Les points 1,5 et 9 sont obligatoires, éliminatoires et directement vérifiables par le jury sur ADAGE en amont de la présentation

<u>Critères niveau 1 « Engagé »</u>	oui	non
• 1: Chaque élève bénéficie d'au moins une action en EAC.		
• 2: Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'école (PEAC) mobilise chaque année les 3 piliers de l'EAC : acquisition de connaissances, pratique artistique et scientifique, rencontre avec les œuvres, les lieux de culture, les artistes et autres professionnels.		
• 3: Le PEAC de l'école prévoit au moins une sortie culturelle par an y compris de proximité pour chaque		
• 4: Le PEAC de l'école mobilise au moins 3 des 8 domaines possibles : arts visuels et patrimoine, cinéma et audiovisuel, CSTI (culture scientifique, technique et industrielle), histoire et mémoire, EMI (Éducation aux médias et à l'information), livre et lecture, musique, spectacle vivant.		
• 5: L'école participe aux événements suivants : quart d'heure lecture, rentrée en musique (Pas obligatoirement la rentrée de septembre)		
• 6: L'école dispose d'un répertoire commun de chants.		
• 7: Le PEAC de l'école permet chaque année à certains de ses élèves (au moins un groupe) de développer leur sensibilité, leur créativité et leur esprit critique à travers au moins un projet remarquable.		
• 8: Au moins un enseignant de l'école s'est inscrit pendant les 3 dernières années scolaires à au moins un dispositif académique proposé en arts visuels ou en éducation musicale.		
• 9: Le bilan des actions est renseigné dans ADAGE (au moins bilan intermédiaire quart d'heure lecture).		
• 10: Chaque élève dispose d'une mémoire de son parcours annuel en EAC mobilisant au moins texte et images.		

**LABELLISATION 100%EAC ECOLES : conditions préalables et critères de labellisation par niveau**

<u>Critères niveau 2 « Dynamique »</u>	oui	non
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1: Le PEAC de l'école mobilise <b>au moins 5 des 8 domaines possibles</b> : arts visuels et patrimoine, cinéma et audiovisuel, CSTI (culture scientifique, technique et industrielle), histoire et mémoire, EMI (Éducation aux médias et à l'information), livre et lecture, musique, spectacle vivant.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2: Le PEAC de l'école considère la continuité au niveau des temps de la vie de l'enfant : <b>des moyens sont communs au temps scolaire et au temps périscolaire</b> (accès aux livres, à la bibliothèque, possibilité de prêt de livres sur temps périscolaire, partage de répertoires de chants, accès partagé à des expositions, outil mémoire de l'élève témoignant d'activités sur temps périscolaire...).</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3: Le PEAC de l'école considère la continuité au niveau des temps de la vie de l'enfant : <b>des projets sont communs au temps scolaire et au temps périscolaire</b> : expositions, spectacle...</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4: Le PEAC de l'école considère la <b>continuité dans le parcours scolaire au-delà de l'école et/ou du cycle</b> : des actions sont communes aux élèves de niveaux ou de cycles différents (au moins 2 des 3 niveaux suivants: école maternelle/école élémentaire/collège ).</li> </ul>		

<u>Critères niveau 3 « Rayonnant en territoire »</u>	oui	non
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1: Le PEAC de l'école mobilise <b>au moins 6 des 8 domaines possibles</b> : arts visuels et patrimoine, cinéma et audiovisuel, CSTI (culture scientifique, technique et industrielle), histoire et mémoire, EMI (Éducation aux médias et à l'information), livre et lecture, musique, spectacle vivant.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2: <b>Un calendrier d'actions est élaboré en début d'année scolaire avec quelques acteurs du territoire</b> : bibliothèque municipale ou territoriale, public de proximité (séniors), professionnels divers témoignant de leurs métiers à travers des rencontres préparées, personnes témoignant de l'histoire récente...</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3: <b>Un partenariat est mis en place avec les structures associatives et municipales de proximité afin de faciliter l'information des familles et des élèves pour un accès aux pratiques artistiques et culturelles en dehors du temps scolaire</b> : information au conseil d'école, en réunion de rentrée, plaquettes d'information, affichage en école, information via les outils de communication de l'école (cahier de liaison, outils numériques de communication...).</li> </ul>		